#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2017**

<u>Présents</u>: Gabrielle ENSMINGER, Richard KIEFFER, Jean-Charles LAMBERT, Marie-Claude LEMMEL, Jean-Marc REINMANN, Andrée VOITURIER, Pascal BAUER, Christian HUFSCHMITT, Philippe GARTISER, Laurent HENRY.

Excusés: Isabelle LAGUNA, Véronique HEIM, François LUTZ (pouvoir à Andrée VOITURIER), Madeleine HEITMANN.

Absents: Claude SCHMID.

## 1. ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DES VERGERS – VALIDATION DES ENTREPRISES

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à la consultation lancée en vue des travaux d'éclairage public de la rue des Vergers, trois entreprises ont répondu :

-	Bouygues Energies et Service :	20 991,01 € H.T.
-	SIRS:	19 867,30 € H.T.
-	SOBECA:	25 049,20 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'éclairage public de la rue des Vergers ;

**RETIENT** le devis de la société SIRS pour un montant de 19 867,30 € H.T.;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

AUTORISE le Maire à signer tous documents utiles.

#### 2. RUE DU MANDELBERG – VALIDATION DES ENTREPRISES

M. le Maire informe le Conseil municipal que suite à la consultation lancée en vue des travaux de la rue du Mandelberg, quatre entreprises ont répondu :

-	COLAS :	30 031,78 € H.T.
-	DIEBOLT :	28 945,20 € H.T.
-	LINGENHELD TP :	35 230,00 € H.T.
-	MULLER:	29 874,10 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de la rue du Mandelberg ;

**RETIENT** le devis de la société MULLER pour un montant de 29 874,10 € H.T.;

**SOLLICITE** toutes les aides financières auxquelles la commune peut prétendre ;

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents utiles.

## 3. DÉNOMINATION DE PASSERELLES

**VU l**'article L. 2121-29 du Code général des Collectivités territoriales stipulant que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, aux impasses, aux passerelles et aux places publiques.

Dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle passerelle traversant la Souffel et accessible de la rue du Lavoir, le moment est venu de la nommer. De plus, il est nécessaire de faire de même pour celle située à proximité du Parc de la Souffel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la dénomination des passerelles suivantes :

#### Nouvelle passerelle accessible de la rue du Lavoir :

Passerelle du Lavoir Waschbritsch-Breckel

# Passerelle à proximité du Parc de la Souffel :

Passerelle du Parc de la Souffel Speelgàrte-Breckel

# 4. CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison d'une durée hebdomadaire de service à 13,50/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;

PRÉCISE que les attributions consisteront à effectuer l'entretien de l'école ;

**FIXE** la durée de l'arrêté d'engagement à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.